

MODALITES D'INSCRIPTIONS aux ALSH ⇨ AUTOMNE 2024

PRIORITÉ AUX FAMILLES INSCRITES AUX PERISCOLAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNEE

PRIORITE AUX INSCRIPTIONS À LA SEMAINE COMPLÈTE DE 5 JOURNÉES ENTIERES

Contact : Emmanuelle ANNECHINI – 03.88.92.42.46 / alsh.ccrm@agf67.fr

PHASE 1

INSCRIPTIONS INTERNES AUX PERISCOLAIRES (en semaine complète de 5 journées)

➤ du mardi 01/10 au lundi 07/10

PHASE 2

INSCRIPTIONS PUBLIQUES (en semaine complète de 5 journées)

➤ du mardi 08/10 au vendredi 11/10

PHASE 3

INSCRIPTIONS PARTIELLES POUR TOUS (soit en semaine complète de 4 ½ journées + la journée événementielle ou à la journée ponctuelle selon places encore disponibles)

➤ du lundi 14/10 au mercredi 16/10

Clôture des inscriptions : Mercredi 16/10/2024 à 18h

MERCI DE RESPECTER L'ECHEANCIER CI-DESSUS POUR VOS DEMANDES DE RESERVATION

les mails de réservations qui nous parviendront avant chaque période d'inscription ne sont plus traités

AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX VOTRE DOSSIER,

LA FICHE D'INSCRIPTION ET LA FICHE SANITAIRE VOUS SERONT ADRESSÉES PAR MAIL. A RECEPTION DE VOTRE BULLETIN DE RESERVATION ET DU JUSTIFICATIF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER, IL FAUDRA ÉGALEMENT FOURNIR :

- la copie des vaccinations de votre enfant à joindre à la fiche sanitaire (sauf pour les inscriptions internes)
- l'attestation de réception du Règlement Intérieur et le consentement au RGPD
- le règlement par chèque à l'ordre de AGF 67 - espèces - ANCV - CESU

le paiement est obligatoire à l'inscription

Aucune réservation ne sera prise par téléphone, ni simple courriel,

Pour rappel les tarifs vous ont été transmis avec le Règlement Intérieur à l'inscription en périscolaire, mais dans tous les cas, nous vous ferons le calcul à réception de la réservation après vérification de votre quotient familial et vous adresserons le dossier à compléter.

Il suffira ensuite de déposer l'ensemble des documents accompagnés du règlement à la structure concernée